



Fédération française de Tir à l'Arc  
Comité régional de Normandie

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Bruno MALLET  
37 rue Ferdinand Cartier  
76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE  
Tel. : 06 72 51 42 50  
Email : bruno.j.mallet2@wanadoo.fr

Notre-Dame de Bondeville, le 5 septembre 2019

Objet : pré-filière jeune départementale

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc poursuit la pré-filière en direction des jeunes archers de Seine Maritime.

L'objectif principal est d'accompagner les jeunes archers jusqu'aux championnats départementaux et régionaux (salle 2x18 mètres, tir nature, tir 3D, tir campagne, TAE et tir beursault).

La pré-filière est ouverte aux jeunes archers de moins de 18 ans qui tirent en arc classique ou arc à poulies. Elle est ouverte aux archers qui pratiquent le tir en salle, le tir extérieur et également les disciplines de parcours.

**Une détection aura lieu le mercredi 2 octobre 2019** à la salle d'entraînement de Pavilly - allée du Cogétéma - de 14 heures à 18 heures.

Suite à la détection, plusieurs regroupements sont programmés tout au long de la saison : le 6 novembre 2019, le 4 décembre 2019, le 8 janvier 2020, le 5 février 2020, le 5 mars 2020, le 1<sup>er</sup> avril 2020, le 6 mai 2020, le 3 juin 2020, le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ils auront lieu de 14 heures à 18 heures à la salle d'entraînement de Pavilly pour la saison salle et sur les pas de tir de différents clubs pour la saison extérieure.

Ces regroupements seront encadrés par Thierry MARY.

Chaque jeune archer qui souhaite intégrer la pré-filière s'engage :

- à participer à l'ensemble du suivi de la saison
- à être motivé pour aller en compétition dans sa discipline
- à être présent au championnat départemental 76 de sa discipline, salle et extérieur

Une convention sera établie entre l'archer, le président de club et le CD 76.

Une participation financière de 100€ est demandée pour la saison. Le CD 76 remboursera la moitié de cet engagement en fin de saison si le jeune est présent sur l'ensemble des séances de suivi de la pré-filière.

Je vous demande de m'adresser les nom, prénom, numéro de licence, catégorie (ouvert jusqu'à la catégorie junior moins de 18 ans) et adresse des archers de votre club intéressés par cette pré-filière et qui souhaitent participer à la détection du 2 octobre 2019.

Amicalement,

Commission formation  
Bruno MALLET